



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



REPAS CHOUROUTE

Dimanche 11 novembre 2018

Salle des Epancheurs

Accueil dès 11h30 - Repas à 12h15

Soyez les bienvenus pour partager un beau moment autour d'une savoureuse choucroute !

En faveur de la mission au Togo à laquelle Marion Delannoy, jeune neuveilloise est engagée.

**Inscription par téléphone ou E-mail
jusqu'au 3 novembre 2018**

Secrétariat de la paroisse réformée,
Grand' Rue 13 2520 La Neuveville.
Au n° 032 751 10 35 (répondeur)
Ou par E-mail : info@paref2520.ch



PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE ET DU PLATEAU DE DIESSÉ

Rue des Mornets 15/19
Case postale / 2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE DE PAROISSE DU 22 NOVEMBRE 2018 à 20h15, Salle de paroisse

Ordre du jour

1. Méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 28 juin 2018
4. Proposition et éventuelle nomination d'un membre au Conseil
5. Recherche d'un membre pour le Synode, éventuellement nomination
6. Poste de coordinateur de la catéchèse
7. Budget 2019 et quotité d'impôt
8. Informations de l'équipe pastorale
9. Synode
10. Rapports du Président du Conseil de paroisse
11. Information CdOp
12. Divers

Le président des assemblées
Bernard Waeber

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour les Services techniques, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

COLLABORATEUR/TRICE ADMINISTRATIF/VE
Degré d'occupation: 80 %

Mission :

Vous assurerez la partie administrative des différents dossiers des sections de l'aménagement, des travaux publics, de la voirie et des bâtiments communaux. Vous aurez comme missions principales d'assurer la réception et la permanence téléphonique du service et de rédiger la correspondance courante des différents responsables.

Exigences :

Vous disposez d'un CFC d'employé/e de commerce ou d'une formation jugée équivalente. Vous avez de l'expérience professionnelle. Vous avez d'excellentes connaissances des outils informatiques usuels. Vous avez de bonnes capacités rédactionnelles et de l'expérience dans la tenue de procès-verbaux. Vous avez de l'intérêt pour les domaines techniques et juridiques liés aux travaux de construction. Vous avez un sens inné de l'organisation. Ce poste requiert un bon esprit d'initiative, une grande capacité d'autonomie, de la polyvalence et de la disponibilité.

Entrée en fonction : idéalement le 1^{er} février 2019 ou date à convenir. (Une date d'entrée en service anticipée peut être envisagée).

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme C. Féver, responsable de l'aménagement (032 752 10 80)

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 5 novembre 2018.

La Neuveville, octobre 2018

Le Conseil municipal

AVIS DE TRAVAUX

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Des travaux d'entretien auront lieu sur le teleréseau.

Ces travaux sont planifiés pendant la nuit du 29 au 30 octobre 2018

• Une coupure générale de tous les services du teleréseau (*télévision, internet, téléphonie fixe*) aura lieu la nuit du **lundi 29 au mardi 30.10.2018** entre 23h30 et 06h00.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons pour les désagréments occasionnés.

Meilleures salutations

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT
Service de l'électricité

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Centre d'animation jeunesse (CAJ) du district de La Neuveville, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ANIMATEUR/TRICE RESPONSABLE
Degré d'occupation: 80 %

Le CAJ est un lieu d'accueil pour adolescents de 13 à 18 ans qui propose des activités diverses, ludiques et gratuites soit dans les locaux mis à leur disposition, soit également à l'extérieur, en fonction des saisons. Il offre un lieu de rencontre ouvert toute l'année en-dehors des horaires scolaires.

Vos responsabilités :

- la direction du CAJ ;
- un travail social individualisé auprès d'adolescents ;
- un travail social en réseau en collaboration avec les autorités ;
- un travail socioculturel en réseau avec les autres centres du Jura bernois ;
- un travail d'animation et d'éducation de rue ;
- la gestion administrative du CAJ ;
- une collaboration active auprès des services communaux et du district.

Votre profil :

- une formation d'animateur/trice socio-culturelle HES, d'éducateur/trice ou une formation jugée équivalente ;
- de l'expérience dans le travail de jeunesse ;
- de la disponibilité en raison d'un horaire flexible (travail en soirée et week-ends) ;
- de l'entregent, de l'écoute et de l'empathie.

Entrée en fonction : de préférence le 7 janvier 2019 ou à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal.

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Martin Keller, animateur responsable du CAJ, au 032 751 14 60.

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées à: Conseil municipal, Ressources humaines, place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 31 octobre 2018.

La Neuveville, octobre 2018

Le Conseil municipal

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence



Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE

Samedi 20 9.30-11.30h
Lundi 22 9.30-11.30h
Mercredi 24 18-19h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire
ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMISSION FORESTIÈRE RECHERCHE D'UN MEMBRE

Vous êtes intéressé(e) par le domaine des forêts et souhaitez participer activement à la vie communale ?

Alors n'hésitez pas. Faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt d'ici au 15 novembre 2018. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Francis Conrad au 079 694 12 61.

CONSEIL COMMUNAL

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérants : Allan Lefort & Lorraine Sutter, La Chaîne 15, 2515 Prêles

Auteur du projet : ARC Architecture Sàrl, Jean-Paul Roethlisberger, Grand Rue 61, 2720 Tramelan

Projet : Transformation-rénovation du bâtiment existant pour l'aménagement de 2 appartements sur RF 3454 du ban de Nods, La Crotte 1, 2518 Nods. Nouveau raccordement à l'eau potable et aux eaux usées, mise sous terre du raccordement électrique.

Zone : Agricole

Dérogation : Dérogation à l'art.3 OPair (Ordonnance de la protection de l'air) - Hauteur des cheminées sur toit

Dérogation à l'art.34 al. 2 RC – Fenêtres à tabatières

Dérogation à l'art. 24c LAT

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : Au, S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 12.10.18

Administration communale

Plateau de Diesse

Ouverture du centre de retour de Prêles vers la mi-2019

Communiqué de presse ;

Direction de la police et des affaires militaires

Le centre de retour du canton de Berne sera mis en service au milieu de l'an prochain. Il hébergera, dans les structures de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, les requérants d'asile déboutés qui ont l'obligation de quitter la Suisse.

L'infrastructure existante à Prêles permettra d'héberger les personnes relevant de l'aide d'urgence sur un site dont l'exploitation est économique. Actuellement, on estime que le besoin oscille entre 350 et 450 places. L'Office de la population et des migrations, qui sera chargé de l'exploitation, envisage une mise en service progressive à partir du milieu de l'année 2019.

La Direction de la police et des affaires militaires avait annoncé, en mai, son intention d'informer la population et les communes concernées de la suite des opérations après les vacances d'été. Le projet ayant été reporté, la réunion d'information publique n'aura pas lieu cet automne, mais au printemps 2019.

Le Conseil-exécutif a fait suivre à la Direction de la police et des affaires militaires la pétition déposée contre le centre de retour, qui a recueilli 1042 signatures. Les responsables rencontreront prochainement les auteurs de la pétition pour en discuter.

Plateau de Diesse

RECRUTEMENT DES SAPEURS-POMPIERS



Le corps de sapeurs-pompiers du Plateau a pour but de lutter contre le feu, les phénomènes naturels et autres événements dommageables.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à participer activement au corps des sapeurs-pompiers, atteignant l'âge de 21 ans ou plus en 2019 et habitant la commune de Nods ou la commune de Plateau de Diesse, à participer à la séance d'information et de recrutement le

Jeudi 1^{er} novembre 2018 à 19h00
Au local du feu de Nods
(sous le Battoir)

En cas d'absence, merci de contacter le commandant, Boris Howald (cdtsp@gmail.com).

D'avance nous vous remercions de votre présence et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les sapeurs-pompiers Plateau



La Compagnie de la Marelle présente LES FLEURS DE SOLEIL

Dans "Les Fleurs de Soleil", Simon Wiesenthal, le célèbre chasseur de nazis, livre un récit troublant.



En 1942, alors qu'il était emprisonné dans un camp de travaux forcés, il fut appelé un jour au chevet d'un officier SS en train de mourir de ses blessures. Ce jeune officier s'en voulait de tout ce qu'il avait fait subir à tant d'innocents. Il pensait que seul le pardon d'un juif lui permettrait de mourir en paix. *Simon Wiesenthal devait-il pardonner ou au contraire refuser le pardon ?*

A l'issue du spectacle, un certain nombre de personnalités tentent de répondre à la question.

Une pièce avec des acteurs professionnels dans notre région sur un thème qui concerne tout un chacun!

Dimanche 28 octobre à 17h
Salle du Cheval Blanc à Lamboing
Entrée libre, collecte

Cordiale bienvenue !

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.12.2018	02.01.2019	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (1 ^{er} octobre au 31 mars) 17:00 - 19:00 (1 ^{er} avril au 30 septembre)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**ANNONCE DE COUPURE DE COURANT
VILLAGE DE LAMBOING**

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer les travaux de rénovation des cabines de distribution "Rte d'Orvin", "Le Crêt", "Rte de Prêles" et "Les Brues". Les coupures sont prévues aux dates et concernant les secteurs indiqués :

Cabine Route d'Orvin :

Le 23 octobre de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 16h00
Secteurs Route d'Orvin et La Chau

Cabine Le Crêt :

Le 25 octobre de 08h00 à 11h00 et
Le 30 octobre de 13h00 à 17h00
Secteurs Sur le Crêt et Champs La Dame

Cabine Route de Prêles :

Le 1^{er} novembre de 08h00 à 11h00 et
Le 6 novembre de 13h00 à 17h00
Secteurs Rte de Prêles - Les Brues - Les Hirondelles - Les Neuves

Cabine Les Brues :

Le 13 novembre de 13h00 à 17h00
Secteurs Les Charmilles et Les Brues

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de

courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

Prêles, le 12 octobre 2018

APPARTEMENT À LOUER À DIESSE

Dès le 1^{er} novembre 2018 ou à convenir, la commune met en location à la Route de Nods 2 à Diesse (école au centre du village) :

Un appartement de 4 pièces, au 2^{ème} étage, avec galetas et place de parc.

Loyer mensuel de Fr. 1'200.--
(place de parc et charges comprises - l'électricité est facturée par BKW).

En cas d'intérêt ou pour tout renseignement, merci de vous adresser à l'administration communale au 032 315 70 70.

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 NOVEMBRE 2018

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

ATTENTION :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. **N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre.

Présidence :

Mme Alexia Lecomte

Administration :

Mme Catherine Rossetti

Bureau de vote

Dimanche 25 novembre 2018 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Marinette Devaux Wenger
M. Dimitri Droux

Membres suppléant(e)s :

M. John Dubois
M. Philippe Dubois

Bureau de dépouillement

Dimanche 25 novembre 2018 dès 10h00

Membres :

Mme Alice Crevoisier Fink
Mme Fabienne Domeniconi
Mme Mireille Dubois
M. Jean-Pierre Carrel
M. Bastien Droux
M. Yves Dubois

Membres suppléant(e)s :

Mme Brigitte Dubois-dit-Bonclaud
Mme Anita Egger
M. Stefan Eigenheer

L'administration communale

**DROIT DE CITÉ SUITE
À UNE FUSION DE COMMUNES**

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune

fusionnée entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet (http://www.leplateaudediesse.ch/guichet_virtuel/ets-civils_bernois) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émoulement unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.



RECOMMANDATION POUR LE SERVICE HIVERNAL

Nous invitons les propriétaires fonciers à baliser les coins de murs, barrières et tout autre obstacle, dans le but de faciliter la tâche de nos employés de voirie et ainsi d'éviter de causer des dégâts aux infrastructures privées.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

De plus, le Conseil communal en appelle à l'obligance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempestif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif aux frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Bernhard Blaser, La Chaux 4, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. B. Blaser, Lamboing

Propriétaire foncier : M. B. Blaser, Lamboing

Projet : Aménagement d'une place, pose d'un container à fumier et barrière mobile, parcelle no 2132, La Chaux, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à l'art. 24e LAT en relation avec l'article 42b OAT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOJB, soit du 17 octobre au 16 novembre 2018. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 15 octobre 2018

Secrétariat communal

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérant : Monsieur Rudolf Huber, Chemin de la Groisière 9, 2517 Diesse.

Emplacement : parcelle no 2422, au lieu-dit "Chemin de la Groisière 9", Diesse, commune de Plateau de Diesse.

Projet : pose de volets devant les fenêtres existantes et demande déposée après coup pour la fermeture des avant-toits au Nord et à l'Ouest du bâtiment principal en annexes de rangement non chauffées avec élargissement de l'annexe sise du côté Ouest.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H2.

Dérogations : art. 25 LC Fo et 38 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 novembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 octobre 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Monsieur Norbert Allemann, Chemin du Mamelon Vert 14, 2517 Diesse.

Emplacement : parcelle no 1074, au lieu-dit "Chemin du Mamelon Vert 14a", Diesse, Commune de Plateau de Diesse.

Projet : aménagement d'un avant-toit sur la porte d'entrée du carnotzet.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H1.

Dérogation : art. 25 LC Fo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 novembre 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 octobre 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 septembre 2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, du 25 septembre au 25 octobre 2018.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

L'administration communale

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 20 et 21 octobre 2018, le gardiennage sera assuré par M. Louis Perruche.

Le Comité



Ensemble faisons vivre notre région !

FOIRE DE DIESSÉ

La foire se déroulera cette année le **lundi 29 octobre**. Le groupe animation Diesse invite cordialement les commerçants et artisans de la région à y participer. Il est encore temps pour vous inscrire ! Prix forfaitaire de Fr. 20.00 pour les habitants du district.

Renseignements et inscriptions :
gad.diesse@gmail.com ou 079 287 49 86

Soyez les bienvenus !



Spectacle marionnettes et ombres
pour enfants

Hänsel et Gretel

présenté par Le Théâtre Couleurs d'Ombres

Dimanche, 4 novembre 2018

16h00

(durée env. 50 min)

Salle de spectacle du «Cheval Blanc»
à Lamboing
dès 5 ans



Entrée gratuite

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES



4^{ème} trimestre 2018

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

27 octobre, 10 novembre, 24 novembre, 8 décembre, 22 décembre

L'administration communale



Avenir du camping TCS de Champion L'exploitation assurée jusqu'à la fin de 2024

Le canton de Berne prolonge l'autorisation d'exploitation du camping de Champion jusqu'à la fin de 2024. Cette prolongation est consentie en accord avec les associations de protection de la nature et le TCS, qui gère le camping. Elle est liée à la condition que le TCS se retire progressivement des lieux, situés dans une réserve naturelle.

En vertu d'un jugement du Tribunal administratif du 8 décembre 2017, le Conseil-exécutif doit s'assurer que le camping de Champion (*Gampelen*) respecte les dispositions juridiques en vigueur sur la protection de la nature et du patrimoine avant de prolonger éventuellement les contrats de bail signés avec le TCS pour son exploitation. Le gouvernement a donc décidé qu'il ne renouvellera pas le droit de superficie du camping qui arrive à échéance en 2024, comme il l'avait annoncé lors de la dernière prolongation, en 2003.

Pour le Conseil-exécutif, une prolongation du contrat de superficie du camping à son emplacement actuel, dans la réserve naturelle du Fanel, est hors de question. Il a donc invité les parties concernées (les associations de protection de la nature et le TCS) à des discussions exploratoires pour trouver une solution amiable.

Le canton de Berne n'a pas intérêt à ce que le camping de Champion cesse ses activités fin 2018. En raison du différend juridique, il n'a d'ailleurs pas été possible d'établir une panification alternative réaliste et complète avant la fin de l'année.

Le Conseil-exécutif est finalement parvenu à trouver une solution acceptable pour les trois parties. Les associations de protection de la nature tiennent à ce que le camping disparaisse fin 2024 et que les infrastructures soient démantelées. Le TCS pourra le faire d'ici là de façon ordonnée, sans compromettre l'exploitation. Les locataires saisonniers installés depuis des années dans le camping pourront y rester jusqu'en 2024. Le canton aidera le TCS à trouver un autre endroit où aménager son camping, en dehors du Fanel.

La zone de baignade dans le lac de Neuchâtel, aujourd'hui librement accessible à la population, restera dans la réserve naturelle. Il s'agit d'un espace d'utilité publique situé dans une zone d'affectation communale, conformément à la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Le canton s'est engagé dans l'accord à procéder à une renaturation du reste du terrain de camping, à l'exception de la zone d'utilité publique, d'une installation sanitaire et de la station de pompage, et à revaloriser la réserve naturelle. Un concept sera établi sous la houlette des offices cantonaux compétents avant que la renaturation puisse être mise en œuvre progressivement à partir de 2026, à condition de disposer d'un financement ad hoc.

Primes de l'assurance obligatoire des soins Nouvelle hausse en 2019

La prime moyenne de l'assurance obligatoire des soins augmentera de 1,0% l'an prochain dans le canton de Berne, contre 1,2% au niveau national. La politique hospitalière

bernoise joue un rôle non négligeable dans cette évolution comparativement modérée.

L'évolution des primes en 2019 est évaluée en se basant sur la prime moyenne, définie comme le montant moyen de la prime par assuré estimé par les assureurs. Auparavant, l'évaluation se référait à la moyenne des primes de l'assurance ordinaire avec une franchise de 300 francs, sans rabais pour modèle alternatif et avec couverture-accidents.

La prime moyenne des adultes augmentera de 2,4% dans l'ensemble de la Suisse et de 2,2% dans le canton de Berne. La prime moyenne des jeunes adultes baisse de 14,8% dans le canton en raison des nouvelles dispositions qui apportent aux assureurs un allègement dans la compensation des risques pour cette catégorie d'assurés. Malgré une augmentation inférieure à la moyenne nationale, la prime mensuelle des Bernoises et des Bernois de plus de 25 ans dépassera encore de 8 francs environ la moyenne suisse. Parmi les cantons disposant d'un hôpital universitaire, le canton de Berne se place en milieu de classement, avec une hausse plus élevée que Bâle et Zurich et plus faible que Genève et Vaud.

Forte hausse pour les enfants

Comme l'année dernière, ce sont les primes des enfants qui enregistrent la plus forte hausse : elles augmenteront de 2,7% en 2019. Les primes des enfants doivent être inférieures à celles des adultes; elles sont donc toujours subventionnées par les recettes des primes des assurés adultes.

Maîtrise des coûts de la santé et hausse des primes
Cette nouvelle augmentation des primes est en contradiction avec les prévisions de hausse modérée des coûts de la santé et les mesures de maîtrise des coûts de la Confédération, comme par exemple la diminution des prix de certains médicaments ou les adaptations dans la structure tarifaire Tarmed. De plus, des baisses de coûts sont attendues de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, de la réglementation dite "ambulatoire avant le stationnaire" : six interventions chirurgicales seront désormais effectuées uniquement en ambulatoire, sauf exceptions justifiées. Par ailleurs, suite à différents arrêts rendus par le Tribunal administratif fédéral en 2017, les assureurs ont cessé de rembourser les moyens et appareils séparément des prestations infirmières. Il est étonnant que cela n'ait pas fait baisser les primes. Visiblement, le calcul des primes de 2019 n'a pris en compte ni la part des primes perçue en trop en 2018, ni la baisse prévisible des dépenses en 2019.

Contribution de la politique hospitalière bernoise à la maîtrise des coûts

Tous les anciens hôpitaux publics bernois sont désormais des sociétés anonymes auxquelles le canton attribue des mandats de prestations en fonction des besoins. En outre, le canton de Berne renonce à l'indemnisation excessive des services dits d'intérêt général et exige des hôpitaux qu'ils fournissent des prestations efficaces. Il assume sa responsabilité et s'engage, dans son domaine de compétence, à maîtriser l'évolution des coûts. En témoigne l'évolution modérée des coûts dans le secteur stationnaire.

Appel à plus de sévérité de la part de l'OFSP
L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) peut refuser d'approuver les primes si elles dépassent trop les coûts ou entraînent la constitution de réserves excessives. Il doit en outre étudier en détail les budgets des assureurs. La Direction de la santé

publique et de la prévoyance sociale (SAP) attend de l'OFSP qu'il fasse usage de cette possibilité de manière plus conséquente. Elle constate notamment que, pris globalement, le niveau des réserves des caisses est très confortable. On ne saurait laisser à l'appréciation des seuls assureurs la décision de rembourser aux assurés les recettes excédentaires des primes.

Diminution volontaire des réserves

Globalement, les réserves des assureurs sont relativement élevées. Selon l'article 26 de l'ordonnance sur la surveillance de l'assurance-maladie sociale (OSAMal), les assureurs peuvent choisir de réduire leurs réserves si elles risquent de devenir excessives. L'OFSP devrait insister auprès des caisses-maladie pour qu'elles s'engagent dans cette voie, en particulier lorsque leurs réserves sont supérieures à 200%. Les niveaux de prime annoncés donnent à penser que les assureurs ont fait preuve de plus de réalisme lors de l'établissement de leurs budgets 2019 et qu'au moins ils ne constitueront pas de réserves supplémentaires à la charge des cotisants.

Informations pratiques

Les chiffres indiqués ici sont des moyennes. Le montant effectif des primes peut varier très fortement d'une région de primes et d'une caisse à l'autre. La prime d'un adulte (avec une franchise annuelle de 300 francs, assurance-accidents comprise) peut varier dans une fourchette de 410 à 821 francs ; la fourchette est encore plus large pour les formules d'assurance particulières.

Selon les cas, un changement de caisse permet de faire des économies substantielles. Par exemple, abstraction faite des formules d'assurance particulières, une famille avec deux enfants, dont un de plus de 19 ans, qui relève de la région de primes 2 pourrait économiser 9835 francs par an environ sur une assurance avec une franchise ordinaire (300 francs pour les adultes et le jeune adulte, 0 franc pour l'enfant) et une couverture-accidents en passant de la caisse la plus chère à la caisse la moins chère.

Les caisses-maladie informeront directement leurs assurés du montant de leur prime 2019 d'ici la fin octobre. Les assurés auront ensuite jusqu'à la fin novembre pour changer éventuellement de caisse ou choisir une autre formule d'assurance, voire les deux.

«Quand j'ai de la difficulté à commencer la journée,...

... sentir la brume du matin sur mon visage me rafraîchit l'esprit.»
Un conseil de Bernard M., sourdaveugle

Les personnes aveugles vous aident volontiers. Merci de les aider vous aussi.
www.ucba.ch dons: compte 10-3122-5

UCBAVEUGLES
Union centrale suisse pour le bien des aveugles

Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 19 octobre

Cultes dans les homes à 10h à Mon Repos et à 10h45 à Montagu

Pas de culte de l'enfance pendant les vacances

Dimanche 21 octobre

10h, Blanche-Eglise, culte Marc Balz, pasteur régional

Textes : Job 1, 1-5 / Luc 14, 25-35

Cantiques : 48/01 ; 43/03 ; 22/05 ; 36/12 ; 35/20 ;

Mercredi 24 octobre

10h partage biblique et prière à la Salle Schwander, Grand Rue 13

Jeudi 25 octobre

14h30 Maison de paroisse, rencontre des Aînés

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee

Sonntag, 21. Oktober

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Taufe von Max Mäusli. Mit Miriam Vaucher (Musik), cand. theol. Sina von Aesch.

Pikettdienst

15. bis 21. Oktober: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi

(Tel. 079 439 50 99).

22. Oktober bis 11. November: Pfr. André Urwyler

(Tel. 031 971 06 44).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

www.kirche-pilgerweg-bielsee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Vendredi 19 octobre

Le partage de la Parole autour d'un café n'a pas lieu.

Dimanche 21 octobre

Pas de célébration à La Neuveville. Nous invitons les paroissiens et paroissiennes à aller à la messe au Landeron (Eglise St-Maurice) à 10h

Mardi 23 octobre

Pas de célébration à Mon Repos

Vendredi 26 octobre

9h La Parole autour d'un café au camping de Prêles.

Bienvenue à toutes et tous

Dimanche 28 octobre

10h Messe à l'église paroissiale

Catéchèse

Mercredi 24 octobre 2018 : Enfants du Groupe 1 de 13h30 à 15h et enfants du Groupe 2 de 15h30 à 17h. Salle du caté (Mornets 15).

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

www.cathberne.ch/organisation/unitespastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 21 octobre

Culte à Diesse, 10h, baptême, thème: Magnifiques arbres du Plateau de Diesse, un message de vie et de foi Eveil à la foi

Samedi 27 octobre, 17h-18h30, église de Diesse, rencontre d'éveil à la foi pour les enfants de 3 à 6 ans, approche ludique et interactive.

Dimanche 28 octobre

Culte à Diesse, 10h, cène

Compagnie de la Marelle

Dimanche 28 octobre, 17h salle du Cheval Blanc Lamboing, la Compagnie de la Marelle présentera sa dernière pièce: "Les Fleurs de soleil", entrée libre, collecte (voir aussi l'encart dans cette édition du Courier)

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing et

9h45 centre du village de Diesse

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Vendredis 19 & 26 octobre

9h, méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 21 octobre

10h, cène. Participation musicale par "Jodel Chörli Les Anémones"

Dimanche 28 octobre

10h, culte Diesse, transport, départ 9h40 au parc de l'église

Vendredi 2 novembre

Rencontre des aînés

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almélid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche

10h Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène, à la salle communale de Nods

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 20 octobre

9h30 Partage de la Parole

10h30 Culte Eglise pourvoie

Mercredi 24 octobre

19h30 Réunion de prières

20h Etude de l'Apocalypse

Paroisse catholique-chrétienne de Bienne

Assemblée générale de la paroisse

Dimanche, 18 novembre 2018, 10 h 30 à l'église catholique-chrétienne

Ordre du jour

1. Election des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2018
3. Finances
 - 3.1 comptes 2017 et rapport succinct de l'organe de vérification des comptes
 - 3.2 Budget 2018
 - 3.3 Fixation de la quotité de l'impôt paroissial
4. Adoption du règlement d'organisation (Le règlement peut-être consulté au secrétariat à la rue Dufour 105 sur rendez-vous.)
5. Rénovation de l'église
 - 5.1 Mandat de projet avec financement toit et clocher 1,1 mio CHF
 - 5.2 Remplacement de la commande de chauffage 30'000 CHF
6. Occupation du poste vacant de l'organe de vérification des comptes
7. Adieux de Friedrich Matter
8. Divers

Toutes les personnes ayant droit de vote sont invitées à participer à cette assemblée de paroisse.

Au nom du Conseil de paroisse, le président Peter Derendinger, le curé Liza Zellmeyer

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**

Tél. 032 752 10 77

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

Agenda / Musées

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 8 avril au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Exposition temporaire «Ernst Geiger (1876-1965) et le Fornel». Ouvert tous les samedis et les dimanches de 13h30 à 17h, du 6 mai au 28 octobre 2018.

Visites guidées sur demande. Rens. tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Choeur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raisse 3 : 15, 22 & 29 octobre, 5 novembre.

mosaïque.jospace.ch

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (*sauf indication contraire*)

Samedi 27 octobre Dozler's & Blues Society

Dimanche 4 novembre à 17h00 Armaillis de la Gruyère

Jeudi 15 novembre CALI

Samedi 17 novembre Marcel Amont

Samedi 1 décembre Junior Tshaka

**Votre cœur bat pour vous.
Faites-lui du bien.**

p. ex. surveillez votre taux de cholestérol et de glycémie.

Nous avons d'autres bonnes idées pour votre santé:
Fondation Suisse de Cardiologie, Berne
Tél. 031 388 80 80, CP dans 10-65-0



Fondation Suisse
de Cardiologie

www.swissheart.ch